



Restitution de livres en bibliothèque publique

Par **tarabiscotte**, le **06/11/2014** à **15:52**

bonjour,

Concernant le litige suivant avec une bibliothèque publique, je voudrai savoir qui est responsable.

Le prêt et la restitution des livres (et autres documents: CD, DVD) fonctionne informatiquement par le passage d'une douchette sur un code barre collé sur le document. Lors d'une restitution à l'ouverture de la bibliothèque, l'employé a demandé aux nombreuses personnes présentes de déposer leurs livres sur le guichet d'enregistrement des retours. Mais il est probable que cet employé s'est absenté et a laissé la pile de livres à rendre, sans surveillance, un long moment à cet endroit avant de les scanner avec la douchette. De ce fait, il est probable qu'une personne mal intentionnée a du prendre des livres avant leur enregistrement.

Ces livres volés sont maintenant réclamés aux emprunteurs comme étant non rendu.

Qui est responsable ?

Est-ce que les personnes auraient du attendre devant leurs livres à rendre jusqu'à ce qu'ils soient scannés et non pas les laisser là ?

Par **moisse**, le **06/11/2014** à **17:18**

Bonsoir,

La responsabilité semble évidente, si la preuve des ordres de cet employé est fournie.

Il va donc falloir, si c'est possible, réunir plusieurs témoignages.

Autrement pas de restitution = remboursement du livre avec en outre une controverse sur les valeurs.